

Conseil d'établissement – École Marguerite Bourgeois Mercredi 6 juin 2024 à 16h30 à l'école

1. Prise des présences et validation du quorum

Ouverture de la réunion à 16h32. Sont présent.es:

- Isabelle Morrissette, membre parent et président du CÉ
- Mélina Morin, membre parent et vice-présidente du CÉ
- Violaine Campo, membre parent et représentante au comité de parents
- Cédric Egain, membre parent
- Clémentine Dejonghe, membre parent substitut ayant droit de vote ce soir
- Véronique Lalande, enseignante
- Julie Lauzon, enseignante
- Latifa Hadi, responsable service de garde (SDG)
- Édith Des Roches, directrice
- Patricia Bergeron – remplace Mariam Ouahrig

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lu et approuvé.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre (16 mai 2024)

La lecture du PV a été faite par les membres avant la rencontre. Adopté à l'unanimité.

4. Parole public

Pas de public.

5. Budget Proforma 24-25 (adoption)

Présentation du budget ayant permis la mise en place du plan d'effectif qui nous a été présenté en avril.

Adopté à l'unanimité.

6. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence évaluation 23-24 et actualisation 24-25 (adoption)

Évaluation 23-24: proposé par Julie Lauzon et appuyé par Violaine Campo.

Plan 24-25: Présentation du sondage QESVR.

Outils : création d'un comité de travail, outiller les enfants pour gérer leur impulsivité et les accès de colère, formation des intervenant.es, répartition des surveillant.es sur la cour, plus de personnel du SDG l'année prochaine pour la surveillance de la cour.

Intervention d'une maman : retours d'enfants et de familles concernant la perte de confiance des jeunes dans les adultes qui les encadrent. Des conflits ne vont pas être rapporté à un.e adulte car plus confiance que cela va être traité justement. Concorde avec le constat fait par l'équipe école. Les parents présent.es sont rassuré.es que cela ait été constaté et par les outils prévus d'être mis en place.

7. Code vestimentaire

Arrive l'été et les vêtements plus légers. Discussion sur le code vestimentaire, comment est-il appliqué à l'école? On ne veut pas aller vers un code vestimentaire sexiste.

Les filles instrumentalisent leur corps, récurrent à l'école. Il y a aussi une différence sociale accentuée par les vêtements. Oui il faudrait que ça soit plus juste filles/gars. Questionnement sur un uniforme.

On n'est pris.es avec ce code vestimentaire (dans l'agenda) mais réflexion pour l'année prochaine. Cela doit partir de l'équipe école puis discussion en CÉ.

8. Point du service de garde

8.1. Contribution financière pour la surveillance du dîner (approbation)

On doit l'approuver en CÉ mais il va y avoir des changements pour le coût de la journée, on n'a pas encore l'information du CssdM.

Augmentation de la contribution financière pour la surveillance du dîner: 4,50\$ proposé au lieu de 4\$.

Augmentation de la contribution financière pour la journée pédagogique (sans activité): proposé 14\$ au lieu de 12\$. Augmentation de 17% pour couvrir l'augmentation des salaires.

Décision difficile car c'est une lourde charge financière pour les familles, surtout dans notre contexte de quartier avec un fort indice de défavorisation. Cependant l'augmentation des salaires et des dépenses en général nous oblige à approuver ces contributions.

Approuvé à l'unanimité.

8.2. Règlements SdeG (adoption)

Procédure pour un retard après 18h: 18h/18h15 les parents sont contacté.es, 18h15/30 c'est au tour des contacts d'urgence (ne fonctionne pas si pas de preuve d'identité ou pas indiqué dans le formulaire), enfin le cas échéant à 18h30 c'est la police qui est contactée.

Adopté à l'unanimité.

La procédure pour aviser d'un changement de fréquentation porte à confusion: doit-on aviser par courriel ou il y a un formulaire à remplir?

Adopté à l'unanimité avec modifications suivantes :

- Retard après 18h
- Clarifier les paragraphes sur la facturation des enfants réguliers: regrouper et/ou supprimer des morceaux. Facturation en fonction de la fréquentation à 9,20\$ par jour (modification de tarif à venir).
- Clarification de la procédure de changement de fréquentation.
- Définition de la fréquentation sporadique (voir avec le CssdM)
- Féminisation du texte: remplacer éducateur par éducatrice (Le CssdM fait le choix de représenter sa forte majorité de femmes sur ces fonctions en utilisant le féminin dans ses documents, faisons pareil!)

8.3. Facturation

Pour une utilisation non régulière, le nombre de jours d'utilisation n'apparaît pas et cela rend complexe la tâche de validation des factures. Le SDG n'a pas le contrôle du logiciel. La représentante du CP va se renseigner.

9. Rapport annuel du CÉ (adoption)

La présidente nous lit son introduction. Adopté à l'unanimité avec les modifications discutées (quelques changements mineurs dans le tableau des réalisations).

10. Points d'information/rapports

10.1. Mot de la présidente

RAS

10.2. Direction

Point d'information: fonctionnement PVA 2024-2025

Une rencontre a eu lieu avec la direction des opérations de l'ASCCS et la directrice. Le fonctionnement mis en place en mai n'a pas fonctionné. Les règles d'encadrement appliqués et les enjeux des deux milieux sont différents. Les TES ont dû rester tous les jours pour le transfert.

Nouveau fonctionnement: si double inscription SDG et PVA, le parent doit gérer le transfert. Sinon (l'enfant n'est pas inscrit.e au SDG les journées où iel va au PVA), la prise en charge se fera à l'extérieur de l'école (côté Panet). Une seule personne référence qui encadre les éducateur.trices pour le PVA, afin de simplifier la tâche aux enseignant.es.

L'enjeu est de savoir qui est responsable de l'enfant et la passation de responsabilité que cela implique.

Possibilité de ne pas inscrire l'enfant au SDG quand iel inscrit.es au PVA. Attention cela implique que les enfants n'auront pas accès au SDG à la fin de l'année lorsque le PVA se termine (3 ou 4 semaines avant la fin de l'école), les effectifs n'étant pas adaptés à accueillir autant d'enfants additionnel.les.

Cette nouvelle procédure va régler la confusion quant à la sécurité.

Enjeu qui reste: à Noël car l'offre du PVA se termine 1 semaine ou 2 avant l'école. Pour Noël, le PVA va essayer de faire fonctionner son service jusqu'à la fin de l'école, à confirmer, mais pour la fin de l'année ce ne sera pas possible à cause de la préparation des camps de jours d'été.

10.3. Personnel enseignant

Maternelles: FabLab, heure du conte, activités extérieures, jeux d'eau.

Kermesse de fin d'année (le 19 juin). Activité Bollywood (le 17 juin).

Activité récompense pour les 6è, programme unité sans violence (le 18 juin), au centre Claude-Malépart.

Fin des cours de natation.

1^{ère} année: sortie au jardin botanique

Échanges de classe: travaux d'écriture/lecture.
Fins des évaluations dans toutes les classes.

10.4. Représentante du comité de parents

Lors de notre rencontre de mai, il nous a été fait une présentation sur la prise en charge de la douance dans les écoles du CsdM. Le document sera envoyé à la DÉ pour diffusion aux parents du CÉ.

11. Varia

Agenda des séances de l'année prochaine? => Adoption à la première séance de l'année. Une maman a par hasard donné un lift à Mme Mauzerolle. Elle en a profité pour reparler de notre cour d'école car on est toujours à la recherche d'un financement supplémentaire pour bonifier nos travaux.

Chaleureux remerciements à Isabelle pour ses 6 années au CÉ et ses 4 années à la présidence!!!

12. Levée de la rencontre 18h56

Prochaine date: AGA 5 septembre 2024.


Présidente


Directrice